

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR LA SÛRETÉ MARITIME

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue (Fulvio Fracassi – TC).
2. Le point sur la réglementation :
 - Présentation des modifications proposées au *Règlement sur la sûreté du transport maritime* (Dean Fuller, TC).
 - Modifications proposées au *Règlement sur la sûreté du transport maritime* (Elisabeth Bertrand, TC).
3. Le point sur les opérations (Marc Mes, TC)
 - Le point sur les gardiens pour les utilisateurs de navires.
 - Jeux olympiques de 2010 – Le point sur les opérations.
 - Service automatisé d'avertissement à appels répercutés en cas d'urgence (SAAARU).
 - Système de notification électronique préalable à l'arrivée (E-PAIRS).
4. Le point sur les politiques (Allan Bartley, TC) :
 - Le point sur la reprise du commerce maritime.
 - Le point sur la Stratégie pour la sûreté des petits bâtiments.
 - Le point sur l'OMI.
5. Le point sur l'évaluation du Programme de contribution pour la sûreté maritime (Wendy Nixon, TC).
6. Autres questions.
7. Liste provisoire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCMC.
8. Mot de la fin.

La réunion du Comité permanent de la sûreté maritime a eu lieu le lundi 26 avril 2010. La réunion a été présidée par Marc Mes, directeur, Exploitation de la sûreté maritime.

1. Mot d'ouverture

Marc Mes, directeur de l'Exploitation de la sûreté maritime, souhaite la bienvenue aux participants et présente les membres du groupe d'experts : Dean Fuller, directeur des Affaires réglementaires de la sûreté maritime, Dr. Allan Bartley, directeur de la Politique de la sûreté maritime, et Wendy Nixon, directrice du Programme de contribution pour la sûreté maritime.

Marc Mes indique que depuis notre dernière réunion à l'automne 2009, l'essentiel de nos efforts portait sur la planification de l'élaboration et de la mise en œuvre de la sûreté maritime pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) était le principal responsable de la sûreté des Jeux de 2010, cela étant dit, Transports Canada a joué un rôle essentiel en matière de sûreté maritime au sein du Groupe intégré de la sécurité de Vancouver 2010. Ce Groupe, en collaboration avec Transports Canada, a élaboré des plans complets de sûreté maritime.

Comme pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, beaucoup d'efforts sont déployés en vue de la préparation aux sommets du G8 et du G20 qui auront lieu à Toronto en juin 2010.

2. LE POINT SUR LA RÉGLEMENTATION

Dean Fuller fait le point sur la réglementation. Il commence par donner des renseignements sur l'état du *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs*, du *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires* proposé en matière de sûreté maritime et de la simplification des modifications proposées au *Règlement sur la sûreté du transport maritime*.

Les intervenants sont informés que le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* a été approuvé et a été publié dans la Partie II de la *Gazette du Canada* le 23 décembre 2009. Le *Règlement* a été mis en œuvre dans la Région du Pacifique le 15 janvier 2010, à l'appui des Jeux olympiques de Vancouver en 2010. La date de mise en œuvre pour le reste du Canada était le 1^{er} avril 2010.

Le *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires* proposé en matière de sûreté maritime est en cours d'élaboration et comprendra des sanctions administratives liées au *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et aux modifications proposées au *Règlement sur la sûreté du transport maritime*.

On fait également le point sur les modifications proposées au *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. Ces modifications proposées tiendront compte des lacunes, corrigeront les ambiguïtés et les omissions et préciseront les questions d'interprétation en plus de nous donner l'occasion de mieux nous harmoniser avec les partenaires internationaux. Les consultations préliminaires auprès de l'industrie se sont déroulées au cours de l'automne et de l'hiver 2009, et ont permis de cerner les aspects qu'il serait avantageux de préciser davantage ou de restructurer. Une nouvelle ébauche a été préparée et une ronde de consultations à l'échelle du Canada a commencé cet hiver et se poursuivra par le biais de séances qui auront lieu à Iqaluit la semaine prochaine, lors de la réunion du CCMC des Prairies et du Nord, à Nanaimo le 14 mai, à Prince Rupert le 17 mai, à Vancouver le 19 mai, à Halifax le 8 juin et à Montréal le 11 juin. Une série additionnelle de séances de consultation a eu lieu le jeudi 29 avril 2010, lors de la réunion nationale du CCMC. En attendant qu'un groupe de travail examine tous les commentaires issus des consultations, une ébauche révisée du *Règlement sur la sûreté du transport maritime* sera distribuée afin que vous puissiez formuler vos remarques.

3. LE POINT SUR LES OPÉRATIONS

Le point sur les opérations comprend des renseignements sur les gardiens pour les utilisateurs de navires, les opérations pour les Jeux olympiques de 2010, le Service automatisé d'avertissement à appels répercutés en cas d'urgence (SAAARU) et le Système de notification électronique préalable à l'arrivée (E-PAIRS).

On fait le point sur les gardiens pour les utilisateurs de navires et on indique que le projet pilote mis sur pied en partenariat avec Snyder Marine Services, Transports Canada, et Seaway Marine Transport a été mis en place à Snyder Docks dans la Région de l'Ontario. Les compagnies de transport maritime et les exploitants sont encouragés à participer à ce projet.

Marc Mes traite plus à fond des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Au cours des Jeux, Sûreté maritime :

- a contribué à la coordination et au partage de renseignements de la GRC par la participation aux centres des opérations modales;
- a surveillé et appliqué des mesures améliorées de sûreté qui ont été mises en place pour répondre aux risques propres aux Jeux; et
- a activé et partagé des renseignements, au besoin, par rapport aux procédures ou aux mesures répondant aux changements d'une menace ou d'un incident.

Le Service automatisé d'avertissement à appels répercutés en cas d'urgence (SAAARU) fournit un service efficace de messagerie jour et nuit, à longueur d'année, aux intervenants du secteur du transport maritime de Transports Canada par le biais de plusieurs moyens de communication, notamment l'Internet, le téléphone (voix et données) et les technologies sans fil (voix et données). Ce service fournit la diffusion rapide d'avis d'urgence et liés aux événements aux intervenants.

La notification électronique préalable à l'arrivée a été conçue pour simplifier le processus PAIR actuel. En ce moment, un bâtiment envoie son rapport préalable de 96 heures par courriel ou par télécopieur. L'inspecteur reçoit cette information et l'entre ensuite manuellement dans le système. Le nouveau processus E-PAIR permet aux bâtiments de se connecter à un site Web et d'entrer leurs rapports préalables de 96 heures. La Garde côtière des États-Unis a mis en œuvre ce type de système de rapports et la conformité de ses bâtiments se chiffre à 96 %.

4. LE POINT SUR LES POLITIQUES

Dr. Allan Bartley fait le point sur les politiques auprès du Comité permanent. Le point sur les politiques comprend de l'information sur le Projet de reprise du commerce maritime, la Stratégie pour la sûreté des petits bâtiments et des installations, ainsi qu'une brève mise à jour des activités de l'Organisation maritime internationale.

À l'automne 2008, Transports Canada a commencé un projet en vue d'élaborer un plan de reprise du commerce maritime dans la Région du Pacifique. Les travaux dans la Région du Pacifique sont presque terminés et nous préparons actuellement le lancement du plan de reprise du commerce maritime dans l'Est du Canada.

De l'information est également fournie sur la Stratégie pour la sûreté des petits bâtiments et des installations. Transports Canada a plusieurs initiatives de sûreté en cours pour le transport maritime à courte distance, les petits bâtiments commerciaux, les bateaux de pêche, les embarcations de plaisance et les installations correspondantes.

La prochaine réunion du Comité de la sécurité maritime à l'OMI est prévue pour la période du 12 au 21 mai 2010. Le Canada continuera d'appuyer la mise en œuvre rapide et efficace du système d'identification et de suivi à distance des navires (LRIT), ainsi que l'examen et la révision des directives relatives à la prévention et à la suppression des actes de piraterie et des vols à main armée visant les navires.

5. MISE À JOUR SUR LE PROGRAMME DE CONTRIBUTION

Le Programme de contribution pour la sûreté maritime est un programme échelonné sur cinq ans qui a donné lieu à un financement de 112 millions de dollars pour apporter des améliorations à la sûreté maritime et qui prendra fin le 30 novembre 2009. Tout le financement prévu dans le programme a maintenant été affecté.

Il faut effectuer une évaluation du programme et de toute lacune restante en sûreté maritime avant de prendre une décision relativement à un programme futur. Le Ministère a interrogé des bénéficiaires, des groupes de travailleurs et d'autres intervenants clés pour examiner les résultats obtenus jusqu'à maintenant dans le domaine de la sûreté. Un sondage sur le Web est élaboré pour approfondir l'analyse et sera envoyé aux intervenants en mai ou en juin 2010. Une évaluation sera effectuée à l'été 2010 pour se préparer à l'évaluation finale du Programme.

Afin de tenir à jour notre liste d'intervenants, vous recevrez un avis électronique au cours des prochaines semaines vous demandant de remplir un formulaire de renseignements. Une copie papier de ce formulaire sera également offerte à la réunion et vous pourrez la remplir et la déposer dans le vestibule du Centre de conférence du gouvernement. La liste d'intervenants aide à veiller à ce que nous puissions vous envoyer des renseignements non classifiés, notamment des rapports sur le programme et des bulletins signalant les prochaines séances de consultation des intervenants, et obtenir vos commentaires sur certains éléments du programme.

6. AUTRES QUESTIONS

La réunion est ouverte aux questions et à la discussion.

Le principal problème présenté à la table par les représentants syndicaux et de l'industrie est le statut des discussions menées entre les représentants canadiens et américains au sujet d'un accord bilatéral qui faciliterait l'accès des gens de mer canadiens aux ports américains. La haute direction a reconnu la frustration continue de l'industrie et indique que les États-Unis ont établi un conseil de comparabilité. On suggère d'inviter un représentant de Programmes de sûreté de Transports Canada à présenter un exposé et à répondre à des questions lors de la réunion du Comité permanent de la sûreté maritime qui aura lieu en même temps que la Réunion nationale du CCMC en novembre 2010 portant sur les progrès d'une entente bilatérale.

La Fédération maritime du Canada a confirmé son soutien au Comité permanent au sujet de l'article 161 des modifications proposées au *Règlement sur la sûreté du transport maritime*, qui stipule qu'un syndicat de gens de mer agréés sera admis à bord d'un bâtiment par l'exploitant d'une installation maritime ou d'un port afin d'exécuter ses tâches.

L'industrie et le syndicat étaient impatients de connaître les prochains programmes de contribution qui pourraient les aider à financer les programmes de formation sur la sûreté, l'équipement, etc. Ils sont encouragés à écrire à Transports Canada pour fournir des renseignements sur les secteurs qui nécessitent du financement.

Approuvé par :

Marc Mes, Sûreté maritime, TC, président du comité permanent